



Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :

23/06/2021

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 32

Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle, FAUCHER Danielle, COTTA Solange (suppléante de Philippe BRUN)

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, PRIVAT Pascal, SEDAN Francis, CHIPEAUX Raphaël, SAERENS Grégory, GRANET Jean-Claude (suppléant de Dominique MARCETEAU), REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN)

Absents et excusés et procurations : KARP Michel, COUTURIER Pierre-Yves, DOBBELS Michel (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), COMBEAU Bertrand (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOSREDON COUNNIL Sylvie (absente a donné pouvoir à Jean-François BOST), MEYNIER Patrick (absent a donné pouvoir à Michel AUGEIX) BRUN Philippe (absent remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHASSAIN Thérèse (absente remplacé par son suppléant Guillaume REBEYROL), MARCETEAU Dominique (absente remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET),

Mme Muriel MAGNE est désignée secrétaire de séance

Demande de participation financière pour la collecte et le traitement des déchets de venaison

La fédération des chasseurs de la Dordogne a sollicité la Communauté de communes pour une participation financière annuelle concernant la collecte et le traitement des déchets de venaison. Le montant demandé est de 2 799.38 €/ an et une convention est proposée pour plusieurs années

Cette dépense n'est pas prévue et il convient de définir si cette dépense doit être imputée à la Communauté de communes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de se prononcer défavorablement sur cette demande, elle ne rentre pas dans le cadre de nos compétences.**

1 voix pour, 35 voix contre et 0 abstention

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 07 juillet 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

